

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF le VINGT-HUIT du mois de NOVEMBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, Présidente, suite à la convocation du 18 novembre 2019.

Présents : MM. LEKIEN D. – DESTAEBEL P. - TRINEZ P. - ULRICH I. - SAVAETE G. - RODRIGUES M. – BALLOY D. – BOSSAERT R. – DELGUTTE A. - BECQUET M. - SCOHY V.

Absents excusés : DEVOS V. (pouvoir à TRINEZ P.) –VERDONCK G. (pouvoir à BECQUET M.) - DELOBEL M.M. (pouvoir à DESTAEBEL P.) - MONTIGNIES C. (pouvoir à ULRICH I.)

Nombre de Membres en exercice : 15 / Présents : 11/ Votants : 15

Objet : - Indemnité de conseil du Trésorier Municipal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
- Vu le décret 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions ;
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;
- Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;
- Vu l'examen du rapport ;
- Vu le rapport par lequel Madame la Présidente expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Les comptables publics peuvent percevoir des communes et de leurs établissements publics une indemnité de conseil et d'assistance, calculée en fonction du volume moyen des dépenses sur les trois derniers exercices clos.

Compte tenu de l'absence de conseils apportés par le trésorier, je vous propose de ne pas accorder cette indemnité à Monsieur David MENAND et de fixer son taux à 0% pour l'année 2019.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de constater l'absence de concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable telles que définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

De fixer le taux de cette indemnité à 0% pour l'année 2019.

Donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pénchenies.
Le 28 novembre 2019

Madame le Maire, Présidente du CCAS,

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Madame le Maire, Présidente du CCAS,*



Danièle LEKIEN.

Danièle LEKIEN.

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF le VINGT-HUIT du mois de NOVEMBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, Présidente, suite à la convocation du 18 novembre 2019.

Présents : MM. LEKIEN D. – DESTAEBEL P. - TRINEZ P. - ULRICH I. - SAVAETE G. - RODRIGUES M. – BALLOY D. – BOSSAERT R. – DELGUTTE A. - BECQUET M. - SCOHY V.

Absents excusés : DEVOS V. (pouvoir à TRINEZ P.) –VERDONCK G. (pouvoir à BECQUET M.) - DELOBEL M.M. (pouvoir à DESTAEBEL P.) - MONTIGNIES C. (pouvoir à ULRICH I.)

Nombre de Membres en exercice : 15 / Présents : 11/ Votants : 15

Objet : - Barème du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2020.

Madame la Présidente,

Propose pour l'année 2020 de fixer le barème des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale et de l'augmenter de 10%.

Le Conseil d'Administration en ayant délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter de 10% le barème du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2020.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.

Le 28 novembre 2019

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Madame le Maire, Présidente du CCAS,*

Madame le Maire, Présidente du CCAS,




Danièle LEKIEN.

Danièle LEKIEN.

C.C.A.S de PERENCHIES

BAREME 2020 (Arrêté par délibération en date du 28 NOVEMBRE 2019)

NOMBRE DE PERSONNES	BAREME CCAS 2016	1%	BAREME CCAS 2017	1%	BAREME CCAS 2018	5%	BAREME CCAS 2019	10%	BAREME CCAS 2020
1 PERSONNE	584,89	5,84	590,73	5,91	596,64	29,83	626,47	62,65	689,12
2 PERSONNES	872,29	8,72	881,01	8,81	889,82	44,49	934,32	93,43	1 027,75
3 PERSONNES	1 081,22	10,81	1 092,03	10,92	1 102,95	55,15	1 158,10	115,81	1 273,91
4 PERSONNES	1 279,44	12,79	1 292,23	12,92	1 305,15	65,26	1 370,41	137,04	1 507,45
5 PERSONNES	1 477,47	14,77	1 492,24	14,92	1 507,16	75,36	1 582,52	158,25	1 740,77
6 PERSONNES	1 675,59	16,75	1 692,34	16,92	1 709,26	85,46	1 794,73	179,47	1 974,20
7 PERSONNES	1 873,54	18,73	1 892,27	18,92	1 911,19	95,56	2 006,75	200,68	2 207,43
8 PERSONNES	2 071,39	20,71	2 092,10	20,92	2 113,02	105,65	2 218,67	221,87	2 440,54
9 PERSONNES	2 269,60	22,69	2 292,29	22,92	2 315,21	115,76	2 430,97	243,10	2 674,07
10 PERSONNES	2 467,66	24,67	2 492,33	24,92	2 517,25	125,86	2 643,12	264,31	2 907,43
11 PERSONNES	2 665,69	26,65	2 692,34	26,92	2 719,26	135,96	2 855,23	285,52	3 140,75
12 PERSONNES	2 863,72	28,63	2 892,35	28,92	2 921,27	146,06	3 067,34	306,73	3 374,07

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF le VINGT-HUIT du mois de NOVEMBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, Présidente, suite à la convocation du 18 novembre 2019.

Présents : MM. LEKIEN D. – DESTAEBEL P. - TRINEZ P. - ULRICH I. - SAVAETE G. - RODRIGUES M. – BALLOY D. – BOSSAERT R. – DELGUTTE A. - BECQUET M. - SCOHY V.

Absents excusés : DEVOS V. (pouvoir à TRINEZ P.) –VERDONCK G. (pouvoir à BECQUET M.) - DELOBEL M.M. (pouvoir à DESTAEBEL P.) - MONTIGNIES C. (pouvoir à ULRICH I.)

Nombre de Membres en exercice : 15 / Présents : 11/ Votants : 15

Objet : - Augmentation des valeurs des chèques services.

Madame la Présidente,

Soumet au Conseil d'Administration l'étude du barème de 2020 pour l'attribution des aides facultatives et la nécessité d'augmenter de 2% les valeurs des chèques services attribués aux bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale.

Les nouvelles valeurs 2020 seront :

- Bons de pain à	4,02 €	portée à	4,10 €
- Bons de pain à	5,93 €	portée à	6,05 €
- Bons alimentaires à	9,86 €	portée à	10,06 €
- Bons alimentaires à	19,75 €	portée à	20,15 €

Le Conseil d'Administration en ayant délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter la valeur des chèques services de 2% pour tous les bénéficiaires des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale de Pérenchies. Les anciennes valeurs restant de 2019 seront retournées au fournisseur.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.
Le 28 novembre 2019

Madame le Maire, Présidente du CCAS,

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Madame le Maire, Présidente du CCAS,*



Danièle LEKIEN
Danièle LEKIEN.

Danièle LEKIEN.

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF le VINGT-HUIT du mois de NOVEMBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, Présidente, suite à la convocation du 18 novembre 2019.

Présents : MM. LEKIEN D. – DESTAEBEL P. - TRINEZ P. - ULRICH I. - SAVAETE G. - RODRIGUES M. – BALLOY D. – BOSSAERT R. – DELGUTTE A. - BECQUET M. - SCOHY V.

Absents excusés : DEVOS V. (pouvoir à TRINEZ P.) –VERDONCK G. (pouvoir à BECQUET M.) - DELOBEL M.M. (pouvoir à DESTAEBEL P.) - MONTIGNIES C. (pouvoir à ULRICH I.)

Nombre de Membres en exercice : 15 / Présents : 11/ Votants : 15

Objet : - Secours en argent – Allocation Trimestrielle Personnes Agées.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Considérant qu'il convient de maintenir le montant de l'allocation trimestrielle versée aux personnes âgées nécessiteuses,

Le Conseil d'Administration en ayant délibéré, DECIDE, de maintenir le montant de l'allocation versée aux personnes âgées nécessiteuses à 175 euros pour l'année 2020.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.
Le 28 novembre 2019

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Madame le Maire, Présidente du CCAS,*

Madame le Maire, Présidente du CCAS,




Danièle LEKIEN.

Danièle LEKIEN.